

Séance du 4 septembre 2012

L'an deux mil douze, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIELLER, Maire, après avoir été convoqué le 28 août 2012, conformément à l'article L 121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Monsieur SIELLER, Monsieur LE PAGE, Madame BIGOT, Monsieur PITHOIS, Madame RICAUD, Monsieur BALLARD, Madame GARDEY (de la délibération n° 12 - 203 à 12 - 206), Monsieur FEVRIER, Madame DIOT, Monsieur DUVAL, Madame QUINTIN, Monsieur DELAMARRE, Madame ANDRE, Madame KIEFFER, Monsieur LEPORT, Madame MOTEL, Madame CHERADAME, Monsieur LE DIAGON, Monsieur THIBURCE, Madame NICOT et Madame PERRIN.

Etaient absents ou absents excusés : Madame GARDEY (excusée, pour la délibération n°12 - 207), Madame PIANET (excusée, donne pouvoir à Monsieur LE PAGE), Madame FLATTOT (excusée, donne pouvoir à Monsieur PITHOIS), Monsieur HELIGON (absent), Monsieur LE FLOCH (absent), Madame MOUCHOUX (absente), Madame HAMON (absente), Monsieur GAUTIER (excusé, donne pouvoir à Monsieur SIELLER) et Monsieur CLOTEAUX (absent).

Secrétaire de séance : Madame BIGOT

Le Maire soumet le compte-rendu du 17 juillet 2012 : une observation émanant de Monsieur LEPORT qui précise que la date du 3 mars 2010 figurant dans la délibération n° 12-179 est sûrement erronée.

Après vérification, il s'avère qu'il y a bien une erreur, la date à indiquer est le 5 juillet 2012. Le Procès Verbal de la séance du 17 juillet 2012 a donc été corrigé.

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

N°12-203 - QUARTIER BELLE VUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Par décision n° 10 -231, en date du 3 septembre 2010, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le groupement *ATELIER DU CANAL / SAFEGE* pour l'urbanisation du *quartier Belle Vue*.

Par délibération n°12-117 en date du 29 mai 2012, le Conseil Municipal a validé l'élément *PRO* du marché de maîtrise d'œuvre.

Suite à la réalisation du dossier de consultation, un avis d'appel à la concurrence a été publié sur le *Ouest France* en date du 5 juin 2012 et *Le Moniteur* en date du 8 juin 2012.

18 offres ont été reçues en Mairie.

Après analyse des offres, la *Commission d'Appel d'Offres* réunie le 29 août 2012 a décidé de retenir les offres suivantes :

		Entreprises retenues	Montant
Lot 1	Terrassement, voiries, traitement de surfaces, eaux pluviales, eaux usées, signalisation	Groupement SCREG / SURCIN	1 609 986,82 € HT
Lot 2	Génie civil, télécommunication, Basse Tension A (BTA), Haute Tension A (HTA), gaz, éclairage public, Alimentation en Eau Potable (AEP)	SANTERNE	Variante éclairage public en LED 617 208,00 € HT

C'est pourquoi, il vous est **proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants aux lots 1 et 2** sachant que le marché relatif au lot 3 sera signé par le Maire au titre des délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à 20 voix POUR et 4 ABSTENTIONS.

Pour information : La *Commission d'Appel d'Offres* a retenu l'offre de l'entreprise JOURDANIÈRE NATURE pour le lot 3 Espaces verts, maçonnerie pour un montant de 152 074,69 € HT.

COMMANDE PUBLIQUE

Marchés publics

N° 12-204 – EXTENSION DU COMPLEXE JEAN-PIERRE LOUSSOUARN – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Par délibération n°11-331 en date du 13 décembre 2011, le Conseil Municipal a validé l'avant projet détaillé de l'extension du Complexe Jean-Pierre LOUSSOUARN.

Suite à la réalisation du dossier de consultation, un avis d'appel à la concurrence a été publié sur le *Ouest France* en date du 19 juin 2012 et sur *Le Moniteur* en date du 22 juin 2012.

59 offres ont été reçues en Mairie.

Après analyse des offres, la *Commission d'Appel d'Offres*, réunie le 29 août 2012 a décidé de retenir les offres suivantes :

		Entreprises retenues	Montant
Lot 2	Gros Œuvre	BURET	699 000 € HT
Lot 3	Charpente lamellé collé	EMG CHARPENTE	373 000 € HT
Lot 4	Bardage	FERATTE	345 000 € HT Compris la variante <i>habillage du bandeau de l'entrée</i>
Lot 5	Étanchéité	CEBI	211 303,06 € HT
Lot 12	Chauffage Radian Gaz – Ventilation	BOSCHET	254 722,30 € HT Compris la variante 1 <i>Peinture sur gaine apparente</i> et la variante 2 <i>Suppression de la chaudière ACV existante</i>

C'est pourquoi, il vous est **proposé d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants aux lots 2, 3, 4, 5 et 12** sachant que les marchés relatifs aux lots 1, 6, 7, 8, 9,10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 seront signés par le Maire au titre des délégations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Pour information : La Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises ci-dessous pour les lots suivants :

		Entreprises retenues	Montant
Lot 1	Terrassement – VRD – Espaces verts	LEMÉE TP	111 000 € HT
Lot 8	Menuiseries intérieures	AUGUIN	176 442,40 € HT Et variante Aménagement d'un bar : 6 442,40 € HT
Lot 9	Cloisons Plâtrerie	FINIBAT	24 395,78 € HT
Lot 10	Électricité	LUSTRELEC	106 316,98 € HT
Lot 11	Plomberie Sanitaires	BOSCHET	65 277,70 €
Lot 13	Revêtements de sols	MARIOTTE	135 107,05 € HT
Lot 14	Faux plafonds	GAUTHIER PLAFONDS	28 900 € HT Et Option 1 Plafonds grilltex : 42 000 € HT Et Variante 1 Remplacement du plafond hygiène en panneau fibrafutura : 184 € HT
Lot 15	Peinture	SAS MARGUE	33 566,14 € HT Et Variante 1 - Peinture sur dalle faux plafonds fibrafutura : 2 697,87 € HT
Lot 16	Sols sportifs	Lot classé sans suite (une seule offre supérieure à l'estimation du maître d'œuvre)	
Lot 17	Équipements sportifs	MARTY	39 183,65 € HT
Lot 18	Mur d'escalade	GRIMPOMANIA	122 810 € HT Et Option 1 : 3 255 € HT Option 2 : 7 900 € HT Option 3 : 800 € HT Option 4 : 750 € HT
Lot 19	Ascenseur	ALTI LIFT	18 600 € HT

URBANISME

Droit de préemption urbain

N° 12-205 - CESSION DU FONDS DE COMMERCE D'UNE BOULANGERIE – PÂTISSERIE - DECISION DE NON PREEMPTION

Suite aux délibérations n° 07-173 et n° 08-127 en dates des 23 juillet 2007 et 29 avril 2008 instituant un droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux commerciaux situés en pied des immeubles bordant certaines rues de Guichen et de Pont-Réan, nous avons reçu, le 28 août 2012, une déclaration de cession du fonds de commerce de la *boulangerie - pâtisserie* exploité au n° 80 rue de Redon.

Considérant que le repreneur du fonds va maintenir l'activité en place, **il vous est proposé que la Commune ne fasse pas jouer son droit de préemption** sur cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

FONCTION PUBLIQUE

Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

N° 12-206 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

1. A l'occasion de l'ouverture de l'*Espace Joséphine Baker* à la rentrée scolaire 2010, le Conseil Municipal a créé un emploi d'agent d'entretien à temps non complet. Ce poste, étant rattaché au service culturel et associatif qui comptait déjà un agent d'entretien à temps complet, a permis de constituer une équipe d'entretien.

Le départ de l'agent à temps complet nous offre l'opportunité de créer deux postes au temps de travail identique permettant une meilleure organisation et répartition du travail.

2. La nouvelle conception de la cuisine de la salle *Henri Brouillard* après rénovation nécessite davantage de temps de nettoyage, estimé à 1h30 supplémentaire par semaine.

Compte tenu de ces éléments, il **vous est proposé de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2012, le tableau des emplois** comme suit :

Ancien emploi	Nouvel emploi
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet Emploi créé par délibération n°01-226 en date du 26 novembre 2001	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (à raison de 30 heures hebdomadaires)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (à raison de 27,50 heures hebdomadaires) Emploi créé par délibération n°11-034 en date du 22 février 2011	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (à raison de 30 heures hebdomadaires)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (à raison de 25,75 heures hebdomadaires) Emploi créé par délibération n°10-347 en date de 30 novembre 2010	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet (à raison de 27 heures hebdomadaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈME

Environnement

N° 12-208 - AGENDA 21 – APPROBATION

Par délibération n°09-323 en date du 15 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de s'engager dans la démarche *Agenda 21* et de faire appel à un prestataire extérieur pour accompagner la collectivité, animer et communiquer sur le projet.

Par décision n°10-203 en date du 12 juillet 2010, une mission d'accompagnement à l'élaboration de l'*Agenda 21* de la commune a été confiée à *SEMAPHORE TERRITOIRES* de Paris.

L'*Agenda 21* a été réalisé en se basant sur une méthode de travail s'appuyant sur la concertation et la transversalité et permettant d'interroger nos pratiques (modes de vie, travail...) et leurs conséquences, pour ensuite en limiter les impacts dommageables et en valoriser les effets positifs.

L'*Agenda 21* a été élaboré avec la population en lien avec les élus.

La première étape a consisté à recenser toutes les forces et les faiblesses de la commune pour avoir une image globale de celle-ci au regard des enjeux du développement durable.

Cette analyse de nos actions a été complétée par la vision des habitants sur leur commune, obtenue grâce à un questionnaire d'enquête, conçu avec les collégiens et largement diffusé.

Le diagnostic du territoire a ainsi été établi et présenté le 8 décembre 2010 en réunion publique.

La seconde étape a été la concertation avec les habitants.

Sous forme d'ateliers, des volontaires ont travaillé durant les mois de janvier à mars 2011 sur 5 grands thèmes :

- Habiter et vivre
- Travailler
- Apprendre et se divertir
- Se déplacer quand on habite Guichen Pont-Réan
- Mettre l'environnement et les économies d'énergie au cœur de tous les projets

Le travail réalisé lors des ateliers a été présenté aux élus le 24 mai 2011.

La dernière étape a consisté à travailler sur les 197 actions retenues et sur le calendrier prévisionnel de leur réalisation. Parmi ces actions, 22 d'entre elles ont fait l'objet, avec l'implication des responsables de services, d'une fiche de suivi et d'évaluation avec la fixation d'indicateurs.

Ces fiches actions ont ensuite été présentées dans les commissions respectives entre mai et juin 2012.

C'est ainsi qu'après deux années de travail, impliquant les habitants, les élus et les agents municipaux, le document final a été établi.

Il vous est **proposé d'approuver l'*Agenda 21* de la commune** joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à 18 voix POUR, 4 CONTRE et 1 ABSTENTION.